

<p>Date de convocation : 16/09/2022</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
---	--

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pascale MERLE, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19)

Excusés : Pierrick MARCON (pouvoir à Patricia SOUCHON), Isabelle MEYNET (pouvoir à Christophe MOULIN), Colette MORIN (pouvoir à Pierre DURIEUX), Emeline MOUNIER (pouvoir à Cédric BROUSSARD) (4)

Absent : (0)

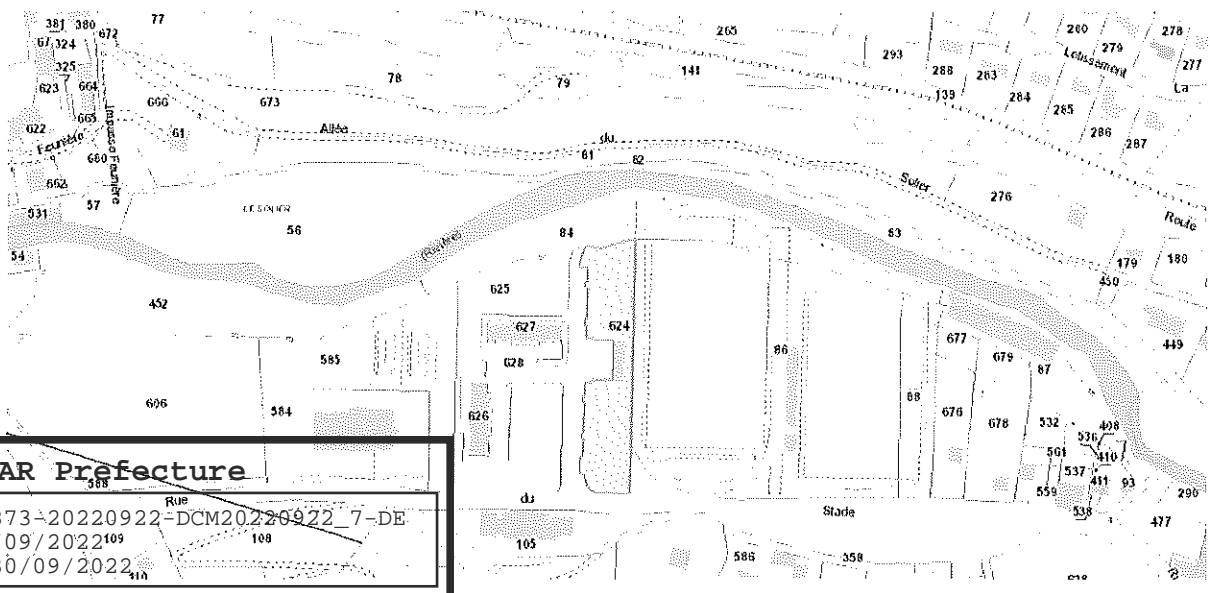
Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Acquisition de la parcelle BE n°624 à l'OPAC43

DCM 20220922-7

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau de l'OPAC43 a délibéré, le 23 juin 2021, afin de vendre à la Commune la parcelle BE 624.

Le prix de vente est fixé à 10 000 € TTC.



Monsieur Le Maire rappelle que ce terrain sera utile dans le cadre du projet de réhabilitation du complexe sportif. Il précise que la démolition des garages sis sur cette parcelle sera à la charge de la Collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide l'acquisition de la parcelle BE n°624 à l'OPAC 43 ;
- Fixe le prix à 10 000 € TTC ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220922-DCM20220922_7-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022